

*

* *

AFFAIRE N° 31 - Achèvement du terrain de football de Saint-François - Expropriation d'une parcelle de terrain de 1 700 m2 appartenant aux consorts THEODORA

LE MAIRE invite Madame PAYET à quitter la salle.

LE SECRETAIRE donne ensuite lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 28 février 1978 (affaire n° 6), vous aviez approuvé le projet d'acquisition amiable d'une parcelle de terrain de 1 700 m2 cadastrée section CP n° 85 (partie) appartenant aux consorts THEODORA, nécessaire à l'achèvement du terrain de football de Saint-François dont les terrassements ont déjà été en grande partie exécutés sur un terrain communal voisin.

Or, les propriétaires sont revenus sur l'accord qu'ils avaient donné, tant en ce qui concerne la superficie de la parcelle à détacher

qu'au sujet de son prix de vente.

Leurs prétentions actuelles étant nettement excessives, et compte tenu des difficultés rencontrées dans les négociations du fait qu'un des consorts réside en Métropole et n'a pu être contacté directement, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à engager la procédure d'expropriation, à solliciter si besoin est le concours d'un avocat et à ester en justice.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE